

Les frais du contrat d'assurance vie SOGEVIE Formule Erable Essentiel *

Mise à jour le 01/04/2023

Montant minimal de versement initial : 50 €
 Frais d'adhésion à l'association ayant souscrit le contrat : NA

FRAIS ANNUELS

A) Frais de gestion du contrat

Frais des supports

- Fonds en euros (support Sécurité en Euros)
 - 0,96 % maximum, jusqu'à 74 999 €,
 - 0,72% maximum, de 75 000 € à 150 000 €,
 - 0,48% maximum, au-delà de 150 000 €,
 Le coût de la (des) garantie(s) complémentaire(s) proposée(s) par le contrat est inclus dans ces frais de gestion

- Supports en unités de compte
 - 0,96 % maximum, jusqu'à 74 999 €,
 - 0,72% maximum, de 75 000 € à 150 000 €,
 - 0,48% maximum, au-delà de 150 000 €,
 Le coût de la (des) garantie(s) complémentaire(s) proposée(s) par le contrat est inclus dans ces frais de gestion

Gestions pilotées ou standardisées

- Alliage Gestion : honoraires prélevés par la banque
 - 60 € TTC supplémentaires pour un capital constitué de 7 500€ à 14 999 €,
 - 174 € TTC supplémentaires pour un capital constitué de 15 000 à 100 000 €,
 - 522 € TTC supplémentaires au-delà de 100 000 €.

B) Frais de gestion des unités de compte prélevés par les gestionnaires d'actifs

1/ Gestion Initiative – moyenne par type de support

Fonds actions** (moyenne)	2,17 %
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	1,11 %
Fonds obligations (moyenne)	1,06 %
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	0,69 %
Fonds immobilier**** (moyenne)	NC
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	0,70 %
Fonds diversifiés (moyenne)	1,28 %
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	0,59 %

2/ Gestion Intégrale – moyenne par type de support

Fonds actions** (moyenne)	2,06 %
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	1,21 %
Fonds obligations (moyenne)	1,32 %
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	0,69 %
Fonds immobilier**** (moyenne)	1,50 %
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	0,49 %
Fonds diversifiés (moyenne)	1,26 %
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	0,49 %

3/ Mode(s) de gestion pilotée ou standardisée – moyenne par univers d'investissement

Alliage Gestion	1,68%
Dont taux de rétrocessions de commissions***	0,93%

C) Autres frais annuels

frais forfaitaires

NA

frais proportionnels

NA

FRAIS PONCTUELS PAR OPERATION (TAUX OU MONTANT MAXIMAL)

Frais sur versement

- 3 % maximum jusqu'à 14 999 €,
- 2,50 % maximum à partir de 15 000 €

Frais de changement de modes de gestion

0 %

Frais d'arbitrage

Gestion Initiative et Gestion Intégrale

- proportionnels ou forfaitaires
 - 0,25% dans la limite de 50€ s'il s'agit d'un arbitrage en sortie du support Sécurité en Euros ou en unité de compte et du support Sécurité en Euros,
 - 0,75% s'il s'agit d'un arbitrage à destination du support Sécurité en Euros ou d'unités de compte et du support Sécurité en Euros,
 - 0,5% dans la limite de 75€ pour un arbitrage entre supports en unités de compte
 - 0,5% supplémentaire pour un arbitrage provenant d'un support immobilier représentatif de parts de SCI
- Arbitrages dans le cadre de Programmes d'arbitrages
 - 0,5 % des sommes arbitrées, avec dans la limite de 75€ pour le programme Sécurisation des gains
 - **Gratuit** pour les programmes Dynamisation du rendement et Investissement progressif
- Nombre d'arbitrages gratuits par an

0

Arbitrages dans le cadre d'Alliage Gestion

Gratuit

Frais de transfert sortant vers un autre produit

0 %

Frais sur les versements de rente*****

1,50 %

Frais de rachat

0 %

NA : non applicable

*= Le tableau indique les principaux frais du contrat constatés au dernier exercice clos. Il peut cependant subsister des frais ne figurant pas dans ce tableau.

** = la catégorie « fonds actions » inclut les ETF mais exclut les fonds de capital-investissement (FCPR, FPCI, FIP) et les titres vifs.

***= part des frais reversés au profit du distributeur et du gestionnaire du contrat au cours du dernier exercice clos.

****= la catégorie « fonds immobilier » inclut les OPCI, les SCPI et les SCI.

*****=Le taux de frais de gestion du fonds en euros de 0,48 % continue de s'appliquer en cas de liquidation en rente.